

SSIAP3

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

Chef de service de Sécurité Incendie

Présentation Envergure

Depuis 1987 Envergure, favorise l'épanouissement professionnel de chacun, en accompagnant les différentes phases de transitions, d'évolution de nos candidats par le biais de nos solutions faites sur mesure, en revendiquant le Travail pour Tous.

Filiale du Groupe Actual, nous pensons que le travail est une force pour tous. Notre devise « Construisons ensemble votre travail » reflète notre vision selon laquelle la valeur travail est indissociable d'un engagement humaniste.

Convaincus de l'utilité de notre action, nous accompagnons les hommes et les femmes pour qu'ils se réalisent dans le travail. Guidés par un esprit entrepreneurial et militant, nous mettons tout en œuvre pour réussir la rencontre entre les candidats et les entreprises.

Présentation du métier visé

Secteurs d'activités :

Les chefs de service SSIAP 3 ont pour mission de :

- superviser l'ensemble des activités de sécurité incendie.
- assurer la gestion administrative et technique du service,
- assurer la formation et le management des équipes
- mettre en œuvre des plans de sécurité.

Type d'emplois :

- Chef de Service de Sécurité Incendie
- Code ROME : K2503

Public cible

Vous êtes :

- Agents de sécurité
- Pompiers
- Employés travaillant en environnements à risque

Et vous :

- Souhaitez évoluer vers un poste de Chef de Service de Sécurité Incendie en ERP et IGH

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants ont acquis les connaissances nécessaires leur permettant d'occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH).

Prérequis

- Toute personne répondant aux conditions d'accès ci-dessous

Condition d'accès

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié, vous devez :

- 1 Photo d'identité
- Être titulaire du SSIAP2
- Avoir exercé la fonction de SSIAP 2 durant au minimum 3 ans ou justifier d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale (attestation employeur)
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - ✓ PSC 1 (de moins de deux ans)
 - ✓ Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, (de moins de deux ans)
- Fournir un document d'identité en cours de validité
- Satisfaire aux exigences médicales : certificat médical de moins de 3 mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié)
- Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation SSIAP 3, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

Modalités d'accès

- Sur dossier

Délais d'accès

- 3 mois

Durée

Durée totale : 223 heures (examen inclus)

6.5 Semaines / 32 jours

- 216 heures formation
- 7 heures d'examen

Effectif par session

- Minimum : 6 à 15 maximum

Tarifs

- Nous consulter

Présentation de la Certification

- Libellé de la certification : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes
- Code RS5643 [Fiche France Compétences SSIAP RS 5643](#)
- Nom du Certificateur : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer
- Date d'échéance d'enregistrement de la certification : 31/12/2026
- Équivalences : Aucune
- Passerelles : Aucune
- Suite de parcours : Préventionniste
- Débouchés : Chef de Service de Sécurité Incendie en ERP et IGH

Indicateurs de performance

En 2025 :

- Nombre d'apprenants formés : /
- Taux de satisfaction : /
- Taux d'insertion dans l'emploi : /

Pour la certification :

- Nombre de candidats inscrits : /
- Nombre de candidat ayant obtenus la certification : /

Profil des intervenants

Formateurs professionnels et expérimentés.
Titulaires du SSIAP2 et SSIAP3

Modalités pédagogiques

Démarche et méthodes :

- Recueil des attentes et adaptation des méthodes aux besoins individuels
- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et mise en situation professionnelle
- Analyse de pratiques et échanges d'expérience
- Entraînement QCM
- Visite de sites
- Manipulation d'extincteurs.

Modalités Techniques & outils

Conformes aux attendus de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

- Plateaux techniques professionnels
- Sites ERP et IGH
- Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Extincteurs
- Vidéo projecteur
- Supports de formation, documents authentiques, diaporamas
- Quizz Box et QCM.

Modalités de suivi et d'accompagnement

Outils de suivi et d'accompagnement

- Feuilles de présences signées par demi-journée / émargement électronique
- Livret stagiaire

Modalités de suivi et d'accompagnement :

- Au démarrage : Recueil des attentes et des besoins
- En cours de formation : Évaluations des acquis
- En fin de parcours : Evaluation des acquis et de la satisfaction
- Post formation : Evaluation de l'impact de la formation

Contenu pédagogique

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Maîtriser la réglementation

- Organisation, classement, dispositions constructives et techniques, moyens
- de secours, accessibilité...

Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement

- Lecture de plans, outils d'analyse, notice de sécurité.

Se familiariser avec la réglementation des immeubles de grande hauteur

- Réglementation 18/10/1977 et 30/12/2011.
- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en IGH.

Analyser des risques

- Méthodologie d'analyse des risques, documents administratifs (obligation en
- matière d'affichage, cahier des consignes...).

Encadrer un service sécurité

- Législation et responsabilités, adopter le bon comportement vis-à-vis de ses collaborateurs
- Organiser un service de sécurité incendie
- Réaliser le reporting à sa hiérarchie
- Organisation de l'accessibilité
- Inspection et visite d'un établissement.
- Gestion administrative d'un service sécurité
- Information de la hiérarchie.

Examen SSIAP 3

- Évaluer les compétences acquises au cours de la formation.
- Vérifier l'aptitude à intervenir en situation réelle de sécurité incendie.

Modalités de validation

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) ou son représentant et d'un SSIAP 3 en poste.

Obtention du diplôme SSIAP 3 à l'issue :

- d'épreuves écrites (QCM et rédaction d'une notice de sécurité incendie)
- d'épreuves orales (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service)

La réussite à l'examen nécessite un investissement personnel important de la part des participants tout au long des semaines de formation et entre chacune d'elles.

Pour les personnes qui ont validé l'examen, une attestation individuelle de Fin de formation est délivrée en attendant la remise officielle du diplôme SSIAP 3.

Recyclage & Remise à Niveau

Pour exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans.

Pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage, si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction,
- OU**

- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Dates de la formation

- Nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour tout besoin spécifique nécessitant une adaptation de la formation, nous vous invitons à contacter le référent handicap : envergure.referenthandicap@actualgroup.com

Lieu de formation

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation et sur les plateaux techniques de nos partenaires.

Ces derniers répondent aux exigences réglementaires du Code du Travail et de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- ENVERGURE CHANGE (53)
- ENVERGURE SARCELLES (95)

Contacts

- **CHANGE (53)** : Sandrine DUMAS

sandrine.dumas@actualgroup.com / 07 56 18 42 11 ou 02 49 74 74 73

- **SARCELLES (95)** : Christian VALETTE

christian.valette@actualgroup.com / 07 78 41 53 73 ou 02 49 74 74 73